

— QUARTIER DES SPECTACLES LUMIÈRE SUR LE PÔLE DU QUARTIER LATIN



ANNEXE – INSERTIONS AU PPU QUARTIER DES SPECTACLES – PÔLE DU QUARTIER LATIN

	RECOMMANDATION	INSERTION	SECTION
1	<p>4. MILIEU DE VIE</p> <p>4.1. POPULATION ET MIXITÉ SOCIALE</p> <p><i>Pour la commission comme beaucoup d'intervenants, le PPU ne reflète pas la réalité sociale et économique du Quartier latin par-delà la description qu'il en fait.</i></p> <p><i>La commission est d'avis que le PPU devrait étoffer l'analyse de la réalité socio économique et reconnaître la mixité sociale du Quartier latin comme caractéristique fondamentale à prendre en considération dans les propositions. (p. 34)</i></p>	<p>2.3.2 Le profil sociodémographique du quartier</p> <p>Un aspect caractéristique du Quartier latin est la grande mixité de la population qui l'habite et qui le fréquente quotidiennement. Aux 6 000 résidants s'ajoute une population journalière frôlant les 85 000 personnes dont l'apport à la vitalité du quartier mérite d'être souligné. Le quartier se retrouve aussi au centre de secteurs densément peuplés, à hauteur de 36 000 résidants dans un rayon de 5 minutes de marche.</p> <p>La population du Quartier latin est composée d'individus aux horizons variés. En effet, près de 37 % d'entre eux proviennent de pays étrangers, et plus de 50 langues y sont parlées. Environ 41 % de la population est constituée de minorités visibles.</p> <p>Une proportion importante de la population du quartier vit sous le seuil de faible revenu. Dans le périmètre du PPU, on comptait, en 2011, 56,7 % des ménages sous le seuil du faible revenu. Le revenu moyen est de 42 874 \$, alors qu'il est de 56 355 \$ pour l'arrondissement. Cette situation particulière s'explique, entre autres, par la présence de nombreux logements sociaux et de plusieurs maisons de chambres. En effet, l'arrondissement de Ville-Marie possède un parc de logements sociaux destiné à accueillir des ménages à faible revenu. Des 7 800 logements implantés à Ville-Marie, 38 % se retrouvent à l'intérieur du Quartier latin ou à proximité. Cela équivaut à près de 3 000 logements.</p> <p>Paradoxalement, près de la moitié des résidants du secteur élargi ont un diplôme universitaire, alors qu'à Montréal, cette proportion se situe autour de 30 %. Côté emploi, on retrouve 10,5 % de chômeurs chez les 2 900 personnes formant la population active, un point de plus que pour le reste de l'arrondissement. La majeure partie des travailleurs, soit près de 60 %, œuvre dans le secteur tertiaire, principalement dans le domaine des ventes et des services.</p>	<p>Chapitre 2 Le contexte p. 30</p>

1

(suite de la recommandation 1)

Les familles avec enfants sont assez peu nombreuses dans le secteur et ses environs; plus de la moitié des logements sont occupés par des personnes seules. Des 960 familles, plus de la moitié ont un ou des enfants, pour un total de 1 000 enfants. La population est aussi relativement jeune; en effet, la tranche d'âge dominante se situe entre 20 et 29 ans, dans une proportion de 24 %.

Phénomène propre à tous les centres urbains, le quartier est aussi fréquenté par une clientèle itinérante ou aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie. La situation de l'itinérance est complexe et se nourrit de multiples causes. Les solutions dépassent le cadre de la seule planification urbaine et commandent des actions concertées. Outre la Ville de Montréal, la situation interpelle le réseau de la santé et des services sociaux, les partenaires communautaires et, plus largement, les deux ordres de gouvernement qui doivent assurer les moyens nécessaires aux actions en cours et à celles qui sont à venir.

En 2010, de concert avec plusieurs partenaires, la table de concertation du faubourg Saint-Laurent a piloté une importante réflexion collective qui a permis d'élaborer une vision d'avenir du quartier sous l'angle du développement social. Cette démarche a clairement fait ressortir l'importance de reconnaître le caractère habité du quartier et de placer les personnes qui y vivent au cœur de son développement. Le développement culturel et économique, le logement abordable, le commerce de proximité, la préservation du patrimoine bâti, la circulation, les espaces verts et la sécurité ont fait l'objet de nombreuses recommandations, dont un bon nombre sont reprises dans le PPU.

En plus d'être habité, le Quartier latin est fréquenté par 46 000 étudiants, près de 30 000 travailleurs ainsi que 15 000 consommateurs de biens, de services et de loisirs. L'apport de cette population journalière, elle-même issue de divers horizons, renforce davantage le caractère mixte du quartier. En effet, les nombreux travailleurs qui fréquentent le Quartier latin appartiennent à plusieurs domaines, principalement du secteur tertiaire. Ce sont les 6 000 employés de l'UQAM, les 1 150 du cégep du Vieux Montréal, les 6 000 du CHUM et du CRCHUM, les centaines du secteur des TI, ceux de la place Dupuis ainsi que plusieurs commerçants, tenanciers et restaurateurs. Ces personnes ont un niveau de vie et des habitudes variées qui influencent grandement la dynamique au Quartier latin, contribuant à son animation et à sa mixité.

La vitalité du Quartier latin est davantage renforcée, notamment, grâce à la rue Saint-Denis et à ses environs, qui reçoivent 10 millions de visiteurs par année. La Grande Bibliothèque attire à elle seule plus de 3 millions d'usagers, soit le double de ce qui était prévu. Le pôle du Quartier latin fait partie du centre-ville et doit être défini en fonction de cette double nature de quartier habité et de destination d'envergure métropolitaine. Il en possède déjà les attributs avec ses trois lignes de métro, une gare d'autobus, ses grands institutions, ses pôles d'affaires, ses artères commerciales uniques et la place Émilie-Gamelin, devenue avec le temps le lieu de tous les rassemblements.

	RECOMMANDATION	INSERTION	SECTION
3	<p>4.2 L'ITINÉRANCE ET LA MARGINALISATION SOCIALE</p> <p><i>La commission recommande aussi à l'arrondissement de préserver et de soutenir les programmes visant à assurer aux personnes itinérantes ou autrement marginalisées les services d'accueil, de soins, de logement et d'intégration sociale qu'elles requièrent (p. 36)</i></p>	<p>Tel qu'il était remarqué précédemment, l'itinérance et la précarité sont des enjeux du Quartier latin. L'arrondissement et la Ville, en collaboration avec les ordres gouvernementaux ainsi que les organismes communautaires, prennent déjà des mesures afin d'alléger cette problématique, par exemple : le soutien à des organismes qui offrent des sports et loisirs accessibles aux populations défavorisées, le soutien aux organismes qui travaillent auprès des populations marginales, le programme d'animation des espaces publics, la Société de développement social de Ville-Marie et la table de concertation en développement social du faubourg Saint-Laurent.</p> <p>Conscient de la complexité du problème et du nombre d'acteurs impliqués, le PPU accorde son soutien à ces initiatives.</p> <p>Il faut encourager le maintien d'une gamme de mesures, mais l'arrondissement n'est pas la seule instance concernée. La ville centre, notamment par ses interventions sur l'habitation, l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, en raison de ses responsabilités, et les gouvernements canadien et québécois, par leurs programmes de financement, sont tous des partenaires clés.</p>	<p>Chapitre 6 Un quartier habité et intelligent qui vit 24/7, après la section 6.1.2</p> <p>p. 81</p>
7	<p>Les résidences pour étudiants</p> <p><i>La commission recommande que le PPU inclue un plan d'action pour améliorer l'accès au logement destiné aux étudiants (p. 40).</i></p>	<p>Encourager l'implantation de nouveaux logements pour les étudiants</p> <p>6.1.3 Les besoins en logements pour les étudiants</p> <p>Deux résidences étudiantes sont présentes sur le territoire des deux pôles du Quartier des spectacles. Elles comptent un total de plus de 900 chambres. Au cours de la consultation publique tenue l'automne dernier, l'îlot Voyageur est ressorti comme un enjeu pour l'implantation d'une coopérative étudiante sur la partie nord de ce site. Des pourparlers sont actuellement en cours avec le gouvernement du Québec, qui en est propriétaire.</p> <p>L'arrondissement encourage la venue de nouveaux logements dédiés à une clientèle étudiante et accompagnera toute demande en ce sens afin d'en faciliter la réalisation.</p>	<p>Chapitre 6 Un quartier habité et intelligent qui vit 24/7, section 6.1.3</p> <p>p. 80</p>
8	<p><i>La commission fait sienne l'invitation d'un grand nombre de participants à favoriser le développement de l'îlot Voyageur à des fins de logement étudiant. Elle recommande à l'arrondissement de confirmer cette vocation dans le PPU et de participer activement à la réalisation de ce projet. (p. 40)</i></p>	<p>5.2.7 Ilot Voyageur</p> <p>Orientations</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner le parachèvement de l'îlot voyageur par l'implantation du campus Noman-Bethune et par des fonctions mixtes résidentielles et commerciales dans la partie nord du site. ➤ Assurer la réalisation des phases dans les meilleurs délais <p>Lors des entrevues et des consultations réalisées dans le cadre de la présente planification, il ressort clairement que le parachèvement de l'îlot Voyageur est une priorité. Outre l'annonce de l'implantation du campus Norman- Bethune, le gouvernement du Québec a procédé à un appel d'offre afin de vendre la partie nord du site. Actuellement, le développement de l'îlot est encadré par une autorisation réglementaire par projet particulier adoptée au terme d'une consultation publique ayant eu lieu en septembre 2005. En plus de la gare, il comprend des usages résidentiels et une obligation de continuité commerciale sur la rue Saint-Hubert.</p>	<p>Chapitre 5 Une expérience urbaine distinctive</p> <p>p. 64</p> <p>Mise en œuvre 5.5.2j</p> <p>p. 75</p>

	RECOMMANDATION	INSERTION	SECTION
8	<i>(suite de la recommandation 8)</i>	<p>La Ville de Montréal accueille favorablement les efforts du gouvernement du Québec et elle lui assure son entière collaboration dans la réalisation des différentes phases de ce projet dans les meilleurs délais. Advenant le cas où le projet proposé serait autre tant pour les parties nord et sud du site, ces modifications seront analysées en vertu des critères prévus au règlement sur les projets particuliers. Si le projet répond aussi aux objectifs du présent programme particulier d'urbanisme et que le conseil d'arrondissement va de l'avant avec le projet, ces modifications seront soumises à une procédure fixée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.</p> <p>5.5.1j) Accompagner la complétion de l'îlot Voyageur</p> <p>La réalisation du projet de l'îlot Voyageur consolidera un site stratégique du centre-ville tant par sa desserte en transport actifs et collectifs que par la mixité des fonctions. Dans ce sens, la Ville et son administration ont assuré l'entière collaboration dans l'accompagnement des différentes phases à terminer pour l'îlot Voyageur, avec au sud l'implantation du Campus Norman-Bethune sur l'ancienne gare et au nord l'ajout d'un projet mixte résidentiel et commercial.</p>	
12	<p>5.2. LE QUARTIER LATIN COMME LIEU DE SAVOIR</p> <p><i>La commission est d'avis que l'expression "Quartier latin" déjà consacrée définit mieux que "campus urbain" ou "campus du savoir" l'ensemble des institutions et le territoire connexe pour lesquels le PPU propose un plan de mise en valeur concerté. (p. 45)</i></p>	<p>La dénomination de « Quartier latin » pour ce quartier vient de la présence et de la concentration des institutions d'enseignement. En effet, (...)</p> <p>Son déploiement ainsi que celui des autres universités ont renforcé la densité exceptionnelle des institutions d'enseignement supérieur au centre-ville.</p> <p>Afin d'éviter le double vocable de « Quartier latin » tant pour les institutions que pour le document de planification et compte tenu de son appartenance au réseau d'enseignement du centre-ville, la dénomination de campus urbain est utilisée.</p>	<p>Chapitre 4 Une destination unique de la culture et du savoir, section 4.2</p> <p>pp. 45 et 46</p>
14	<p>5.3 LES LIEUX DE DIFFUSION ET LES SALLES DE SPECTACLES</p> <p><i>La commission est d'avis que le PPU devrait être plus explicite quant aux objectifs et aux paramètres de la mise à niveau des lieux de diffusion. (p. 47)</i></p>	<p>À cet égard, le PPU encourage le lancement d'un programme de subventions à la mise à niveau des lieux de diffusion, dont le théâtre St-Denis et les autres salles du quartier pourront profiter.</p>	<p>Chapitre 4 Une destination unique de la culture et du savoir, section 4.1</p> <p>p. 45</p>
16	<p>Salles de spectacles privées</p> <p><i>La commission recommande que l'arrondissement et la Ville, en collaboration avec le gouvernement, mettent en place un programme d'aide financière spécifique pour mettre et maintenir à niveau les salles de spectacles. (p. 48)</i></p>	<p>Le PPU souhaite que soient entamées des démarches en vue d'obtenir des subventions du gouvernement au profit des salles de spectacle.</p>	<p>Chapitre 7 Un pôle économique et commercial fort, section 7.9</p> <p>p. 98</p>

	RECOMMANDATION	INSERTION	SECTION
17	<p>Cinéma</p> <p><i>Sensible aux cris d'alarme lancés au sujet de la vocation cinéma du Quartier latin, la commission recommande à l'arrondissement de se donner sans délai un plan d'action misant sur la concertation des partenaires intéressés pour confirmer cette vocation et maintenir les cinémathèques et autres lieux voués au 7e art. (p. 48)</i></p>	<p><i>p. 40, sur le plan, sous ONF</i></p> <p>Ancienne localisation de l'Office national du film (ONF)</p> <p><i>p. 40, à la fin du 1^{er} paragraphe</i></p> <p>La vitalité et la présence du cinéma dans le Quartier latin sont loin d'être acquises. À preuve, la fermeture de l'ONF l'an dernier qui a fragilisé les activités cinématographiques, plus particulièrement les nombreux festivals qui s'y tenaient.</p> <p><i>p. 41, ajout d'une quatrième orientation</i></p> <p>Confirmer la vocation cinématographique du Quartier latin</p> <p><i>p. 45, 1re colonne, à la fin du 1^{er} paragraphe</i></p> <p>De nombreux acteurs ont lancé un cri d'alarme quant à la vocation du cinéma dans le Quartier latin. Ils ont souligné l'importance du 7^e art et de la tenue de six festivals dans le quartier qui attirent près de 36 000 spectateurs par année. À ces activités en salle s'ajoutent aussi de nombreuses projections extérieures.</p> <p>Plusieurs défis se posent pour les prochaines années relativement à la vitalité et au maintien du cinéma dans le Quartier latin, et les partenaires et propriétaires de salles doivent collaborer à l'ébauche d'un plan d'action qui sera soutenu par la Ville.</p> <p>De plus, le gouvernement du Québec a annoncé la mise sur pied d'un groupe de travail pour une réflexion sur les enjeux du cinéma québécois. Son mandat est de proposer de nouvelles orientations et des pistes de révision des mesures de soutien existantes.</p>	<p>Chapitre 4 Une destination unique de la culture et du savoir, section 4.1</p> <p>p. 40, 41 et 45</p>
19	<p>6. LE QUARTIER LATIN, UN PÔLE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL</p> <p>6.1 REVITALISATION DES ARTÈRES COMMERCIALES – LA RUE ONTARIO</p> <p><i>Tout en souscrivant aux objectifs et aux mesures relatives à la revitalisation des artères commerciales, la commission est d'avis que la rue Ontario devrait être pleinement incluse dans la stratégie de revitalisation et faire l'objet d'un plan intégré misant sur l'implantation de commerces de proximité et des aménagements conviviaux et sécuritaires pour les piétons et les cyclistes. (p. 52)</i></p>	<p><i>(p. 71)</i> Le PPU propose donc de mettre en œuvre un programme de subvention incluant la mise en valeur du patrimoine propre aux artères du Quartier latin. Le programme, applicable à l'ensemble du territoire, toucherait principalement les artères principales (les rues Saint-Denis et Sainte-Catherine ainsi que le boulevard Saint-Laurent) et les artères secondaires (les rues Ontario et Saint-Hubert)</p> <p><i>p. 90, ajout d'une quatrième orientation et d'un paragraphe à la dernière colonne</i></p> <p>Mettre au point une stratégie d'intervention pour appuyer l'implantation de commerces de détail rue Ontario</p> <p>La Ville entend d'ailleurs soutenir concrètement le commerce de proximité rue Ontario. L'arrondissement mettra au point une stratégie d'intervention pour cette artère misant sur les outils urbanistiques dont il dispose : le contingentement des bars et des restaurants, l'obligation de continuité commerciale et les limites imposées à la superficie des commerces. Cette stratégie sera présentée au comité de suivi du PPU.</p> <p><i>(p. 99)</i></p> <p>7.10.1e Élaborer une stratégie d'intervention pour appuyer l'implantation de commerces de proximité rue Ontario</p> <p>L'arrondissement élaborera une stratégie d'intervention pour le commerce de proximité rue Ontario en misant sur les outils dont il dispose.</p>	<p>Chapitre 5 Une expérience urbaine distinctive, section 5.3</p> <p>p. 71</p> <p>Chapitre 7 Un pôle économique et commercial fort, section 7.1</p> <p>pp. 90 et 99</p>

	RECOMMANDATION	INSERTION	SECTION
29	<p><i>Les parcours et les espaces publics prévus au PPU devraient être aménagés sans obstacle ni contrainte pour les personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap visuel. La commission recommande à l'arrondissement d'associer les organismes représentant ces personnes à la conception des aménagements, à leur planification détaillée et à l'évaluation des travaux. (p. 63)</i></p>	<p>Le PPU respecte tout à fait les principes directeurs promulgués par la Politique municipale d'accessibilité universelle de 2011 et entend y inscrire tous les aménagements proposés dans ces pages.</p>	<p>Chapitre 2 Le contexte p. 32</p>
33	<p><i>La commission recommande à l'arrondissement de modifier le PPU avant son adoption en incluant des engagements assortis d'orientations et de lignes directrices pour des interventions structurantes sur le boulevard Saint-Laurent, la rue Saint-Denis, l'îlot Voyageur, l'armature commerciale et les terrains à bâtir de la rue Sainte-Catherine, ainsi que sur les rues Ontario et Berri. (p. 69)</i></p>	<p>p. 60, remplacer les trois paragraphes</p> <p>La réalité des déplacements dans le Quartier latin varie immensément d'un moment à l'autre de l'année, notamment selon les festivals, la vie académique et les piétonnalisations estivales. Les grands projets à venir viendront aussi grandement modifier la dynamique des déplacements dans le secteur.</p> <p>Un plan sectoriel de gestion des déplacements a été élaboré parallèlement au PPU afin d'optimiser le partage entre les différents modes de transport tout en garantissant la fluidité et la sécurité des déplacements, notamment pour les piétons et les cyclistes. Compte tenu de la très grande sollicitation du domaine public par tous les modes de déplacement dans le Quartier latin, ce plan permettra de déterminer les besoins et de cibler des objectifs pour chaque type d'utilisateurs (résident, travailleur, visiteur, commerçant, etc.) dans une optique de développement durable.</p> <p>Le plan sectoriel de gestion des déplacements a permis d'analyser et de diagnostiquer les problèmes liés aux déplacements dans le Quartier latin. Il permettra de surcroît de planifier de façon optimale les divers chantiers de réaménagement du domaine public, tout en permettant de limiter l'impact sur la circulation et le transport collectif des piétonnalisations saisonnières, des spectacles, des événements festifs ou des promotions commerciales.</p> <p>La Ville de Montréal se donnerait ainsi la flexibilité nécessaire pour moduler l'offre d'espace piétonnier en fonction des événements, du moment de la journée et des jours de la semaine. Cet outil sera arrimé au Plan local de déplacements de l'arrondissement de Ville-Marie, en cours d'élaboration, pour tenir compte des liens et de la fluidité requis avec le Vieux-Montréal, le CHUM, le Centre-Sud, le Plateau-Mont-Royal et le centre des affaires.</p> <p>Page 74 : Élaborer un plan sectoriel de gestion des déplacements</p> <p>Un plan sera élaboré afin de guider le réaménagement durable du domaine public tout en permettant une approche flexible de la gestion des déplacements en fonction des piétonnalisations, des saisons et des événements particuliers.</p>	<p>Chapitre 5 Une expérience urbaine distinctive, section 5.2.1 p. 60 Mise en œuvre 5.5.1c p. 74 À la suite de la section 5.2.4 p. 63</p>

33	<p><i>(suite de la recommandation 33)</i></p>	<p>P. 63, premier paragraphe</p> <p>5.2.5 La rue Berri</p> <p>Orientations</p> <p>Reconnaître le rôle stratégique de la rue Berri pour le développement des transports en commun et interurbains</p> <p>Rendre l'ensemble des déplacements conviviaux et sécuritaires</p> <p>Profiter des projets à venir pour réaménager l'ensemble de la rue, notamment le viaduc.</p> <p>La rue Berri devra aussi faire l'objet d'une approche de travail qui lui est propre. Comme la rue Saint-Hubert et le boulevard Saint-Laurent, elle doit maintenir sa fonction d'axe nord-sud de circulation, notamment pour les déplacements motorisés.</p> <p>Plusieurs aspects majeurs affecteront l'avenir de la rue Berri, soit la réfection de la station de métro Berri-UQÀM, la désuétude du viaduc et des infrastructures souterraines ainsi que l'implantation projetée d'une ligne de tramway sur l'artère. Un autre élément à considérer est le potentiel de développement des terrains riverains qui pourraient être dégagés dans l'éventualité de la réduction de l'emprise du viaduc, s'ajoutant à ceux, déjà imposants, au nord de la Grande Bibliothèque et de l'îlot Voyageur.</p> <p>Compte tenu de l'impact cumulé de ces divers projets et du rôle stratégique de la rue Berri comme porte d'entrée du centre-ville, autant pour les Montréalais que les voyageurs, la rue Berri constitue un défi d'aménagement important qui nécessite une approche intégrée et novatrice. Le lancement d'un concours de design urbain, organisé de concert avec les grands propriétaires riverains, la Direction des transports et le Bureau du design, permettra de trouver, par un processus ouvert, transparent et multidisciplinaire, la meilleure proposition d'aménagement pour l'axe de circulation le plus achalandé et le secteur à plus fort potentiel de développement immobilier du PPU.</p>	
----	---	--	--